

**Processus d'examen clinique  
indépendant du Programme ontarien  
de services en matière d'autisme**

**Lignes directrices**

Janvier 2018

Des exemplaires de ce rapport sont disponibles sur le site : [Ontario.ca/autisme](https://ontario.ca/autisme)

# Table des matières

<b>1 Introduction</b> .....	<b>4</b>
1.1 Principes directeurs .....	5
1.2 Objet et application .....	6
<b>2 Au sujet du processus d'examen clinique indépendant</b> .....	<b>7</b>
2.1 Objectif .....	8
2.2 Portée .....	8
2.3 Méthode.....	8
2.4 Documents figurant dans le dossier de l'enfant .....	9
2.5 Principales parties dans l'ECI .....	9
2.6 Participation de la famille.....	11
2.7 Processus décisionnel examiné par les pairs .....	11
2.8 Délais.....	12
2.9 Soutien et services visant l'autisme .....	12
2.10 Services en français .....	12
2.11 Un processus d'examen accessible.....	12
<b>3 Vue d'ensemble du processus de l'examen clinique indépendant</b> .....	<b>13</b>
3.1 Étapes du processus de l'examen clinique.....	14
3.2 Étapes suivant une décision rendue .....	21
3.3 Révision du plan comportemental révisé du POSA .....	21
<b>4 Administration du processus de l'examen clinique indépendant</b> .....	<b>22</b>
4.1 Coordonnateur de l'ECI .....	23
4.2 Groupe d'examineurs indépendants .....	24
4.3 Groupe de représentants de famille.....	25
4.4 Surveillance et évaluation.....	25
<b>5 Principaux termes, définitions et acronymes</b> .....	<b>27</b>
5.1 Principaux termes et définitions .....	28
5.2 Acronymes.....	32
<b>6 Annexes</b> .....	<b>33</b>
6.1 Carte des zones de prestation de services du MSEJ .....	34
6.2 Ressources .....	35

# Introduction

1

# Introduction

Les lignes directrices qui suivent fournissent la marche à suivre concernant le processus d'examen clinique indépendant (ECI) du Programme ontarien de services en matière d'autisme (POSA). L'ECI permet aux familles de demander un examen du plan comportemental du POSA de leur enfant ou de leur jeune élaboré par une clinicienne ou un clinicien comportemental du POSA.<sup>1</sup> Il s'agit d'un processus d'examen par un pair où les décisions sont prises par une équipe de cliniciennes et de cliniciens indépendants reposant sur l'examen clinique des documents figurant dans le dossier du POSA d'un enfant. L'ECI est administré par un organisme tiers, soit le coordonnateur de l'ECI.

La participation active des familles, comme le décrivent les lignes directrices et le Cadre clinique du POSA, est un élément clé de l'ECI. Cela exige une compréhension claire du point de vue de famille.

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse continuera de travailler avec les intervenants sur la conception du POSA. Par conséquent, à mesure que de nouveaux éléments du POSA sont mis en place tout au long du processus, les lignes directrices de l'ECI continueront d'évoluer.

## 1.1 Principes directeurs

Le fonctionnement de l'ECI s'inspirera des principes suivants :

1. **Clarté et transparence** : Le processus d'examen est clair et transparent. La famille a la possibilité d'ajouter des documents supplémentaires au dossier qui servira au processus d'examen et de présenter son point de vue aux examinateurs cliniques de l'examen clinique indépendant. Les fournisseurs du POSA et le coordonnateur de l'ECI communiqueront de manière claire et transparente aux familles les décisions concernant leur enfant et la possibilité d'examiner son plan comportemental du POSA.
2. **Participation de la famille** : Le processus d'examen fait participer la famille au moyen de mécanismes intégrés favorisant une compréhension claire de son point de vue et la possibilité de le présenter aux examinateurs cliniques.<sup>2</sup>
3. **Processus décisionnel de qualité** : Les deux examinateurs cliniques sont chargés du processus décisionnel dans le cadre de l'ECI. La prise de décision

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le terme « enfant » employé au singulier ou au pluriel s'entend des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans.

<sup>2</sup> Aux fins de l'ECI, l'expression « point de vue de la famille » est utilisée, et elle comprend à la fois le point de vue de la famille et celui de l'enfant.

repose sur l'expertise clinique des examinateurs et la recherche actuelle sur l'intervention comportementale fondée sur des données probantes pour les enfants ayant un trouble du spectre autistique (TSA) et l'examen approfondi des documents figurant dans le dossier du POSA de l'enfant.

4. **Confidentialité** Tous les membres du personnel signent une convention de non-divulgence et le coordonnateur de l'ECl anonymise tous les documents et les renseignements portant sur l'enfant et la famille ayant demandé l'examen. Le coordonnateur de l'ECl joue également le rôle d'intermédiaire entre toutes les parties afin de préserver le caractère confidentiel du processus d'examen. Chaque fois que la famille a un contact direct avec les membres du comité d'examen clinique indépendant où seuls les prénoms sont employés. Dans certains cas, il faut établir un équilibre entre la volonté de la famille de présenter son point de vue directement aux examinateurs cliniques de l'ECl et la nécessité de protéger la confidentialité. Dans de tels cas, la famille doit signer et soumettre une renonciation, au coordonnateur de l'ECl, confirmant avoir compris que cela peut entraîner la perte de l'anonymat auprès des examinateurs.
5. **Prestation de services efficaces et efficients** : L'examen clinique indépendant est administré de manière à ce que cela contribue à offrir des examens en temps opportun pour les enfants et leurs familles.
6. **Indépendance** : Les conflits d'intérêts éventuels sont évités en déléguant l'administration de l'ECl à un organisme tiers qui est indépendant du ministère, du fournisseur du POSA et de la famille et en confiant l'examen du plan comportemental à des cliniciennes et cliniciens indépendants.

## 1.2 Objet et application

Les lignes directrices de l'ECl prévoient des directives opérationnelles pour :

- les familles des enfants visés par le POSA;
- les fournisseurs du POSA, y compris les fournisseurs de financement direct et de services directs;
- le coordonnateur de l'ECl, les examinateurs cliniques et les représentants de la famille.

Ces lignes directrices précisent les attentes du ministère concernant la prestation de l'ECl à l'échelle de la province.

**Au sujet du  
processus d'examen clinique indépendant**

**2**

# Au sujet du processus d'examen clinique indépendant

Cette section fournit les principaux renseignements au sujet l'ECI, notamment l'objectif du processus, la portée, les délais et la méthode employée pour effectuer les examens. Elle comporte un aperçu du processus. On trouvera une vue d'ensemble plus détaillée des étapes et des principaux rôles dans le processus à la section 3 *Vue d'ensemble du processus de l'examen clinique indépendant*.

## 2.1 Objectif

L'ECI offre aux familles et à leurs enfants la possibilité de faire examiner les principaux éléments du plan comportemental du POSA par une équipe d'examineurs cliniques indépendants.

## 2.2 Portée

Les principaux éléments du plan comportemental du POSA pouvant être examinés, tels que décrits dans le Cadre clinique du POSA, sont les suivants :

1. Domaines à aborder
2. Aptitudes à accroître
3. Comportements à diminuer
4. Approche à l'égard de l'intervention prévue, y compris l'intensité et la durée
5. Objectifs comportementaux

Les familles peuvent demander un examen d'un ou de plusieurs de ces principaux éléments d'un plan comportemental du POSA.

L'ECI n'est pas un second avis et ne comporte aucun nouvel examen clinique d'un enfant visé par le POSA ou y adhérant. Les préoccupations relatives à la mise en œuvre d'un plan comportemental ou à l'examen des décisions d'allocation de fonds ne sont pas prises en compte dans ce processus d'examen.

## 2.3 Méthode

Comme condition préalable au processus de l'ECI, les familles insatisfaites du plan comportemental du POSA de leur enfant doivent aviser le fournisseur de services du POSA de l'option des services directs (OSD) ou de l'option du financement direct (OFD). Le fournisseur doit travailler avec la famille dans le cadre de leur processus d'examen interne pour tenter de régler les différences de point de vue. Si la famille demeure insatisfaite des résultats de l'examen interne du fournisseur du POSA, elle peut demander un examen du plan comportemental du POSA de leur enfant par l'intermédiaire de l'ECI.



L'ECI est un examen des principaux éléments du plan comportemental du POSA d'un enfant mené par deux cliniciens, fondé sur les documents figurant dans le dossier de l'enfant. Le point de vue de la famille demandant l'examen est fourni aux examinateurs cliniques, leur offrant un cadre indispensable pour cet examen.

Le dossier contient tous les documents pertinents associés à un enfant du POSA. Un dossier complet contiendra des documents à la fois cliniques et non cliniques. Les décisions rendues par l'ECI découlent d'un examen approfondi du dossier de l'enfant par les examinateurs cliniques.

## 2.4 Documents figurant dans le dossier de l'enfant

Aux fins du processus de l'ECI, tous les dossiers doivent inclure, notamment, les renseignements suivants :

- la date de naissance de l'enfant;
- nombre d'années dans le POSA;
- les services reçus dans le passé;
- les services proposés;
- le plan comportemental (comprenant tous les éléments décrits dans le Cadre clinique du POSA);
- les données d'évaluation complètes (les données d'observation directes, les données d'évaluation fonctionnelle, les mesures fondées sur le programme et, le cas échéant, les rapports psychologiques, diagnostiques et d'orthophonie);
- les plans des services à la famille;
- tout document d'examen antérieur sur les progrès accomplis ou les plans comportementaux.

## 2.5 Principales parties dans l'ECI

Le rôle des principales parties dans l'ECI comprend ce qui suit :

- **Les enfants visés par le POSA et leurs familles :**
  - Les familles et les enfants qui sont insatisfaits du plan comportemental du POSA et des résultats du processus d'examen interne de leur fournisseur peuvent demander un ECI et élaborer ou présenter leur point de vue.
- **Le fournisseur de services du POSA :**
  - Les fournisseurs de services du POSA de l'OSD ou de l'OFD remettent, au coordonnateur de l'ECI, les documents du dossier des enfants de familles ayant demandé un ECI.
- **Le coordonnateur de l'ECI :**
  - Un organisme tiers mandaté par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse pour administrer le processus d'examen. Pour obtenir de plus

amples renseignements sur le coordonnateur de l'ECI, veuillez consulter la section 4, Administration du processus de l'examen clinique indépendant.

**- Le comité d'examen de l'ECI :**

- Le processus d'examen est mené par le comité d'examen composé de deux cliniciens qui effectuent un examen clinique des documents figurant dans le dossier de l'enfant, incluant le plan comportemental du POSA, et prennent des décisions touchant ce plan. Le comité d'examen comprend également un représentant de la famille qui travaille avec celle-ci afin d'aider à représenter clairement le point de vue de la famille tout au long du processus d'examen. Les membres du comité d'examen sont mandatés et formés par le coordonnateur de l'ECI.

**Vue d'ensemble du comité d'examen**

Membres du comité d'examen	Nombre désigné par comité d'examen	Qualifications	Rôle dans le cadre du processus d'examen
A. Représentant de la famille	Un membre	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Parent, tuteur ou soignant de premier recours d'un enfant ayant un TSA.</li> <li>– Connais bien les services liés à l'autisme pour les enfants et les jeunes en Ontario.</li> </ul>	– Favorise une compréhension claire du point de vue de la famille et de l'enfant dans le processus d'examen.
B. Examineurs cliniques	Deux membres : Un analyste agréé en comportement Un psychologue ou associé en psychologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Doit posséder les qualifications requises pour un superviseur clinique dans le POSA ou s'emploie à les obtenir.</li> <li>– Connais bien les services liés à l'autisme pour les enfants et les jeunes en Ontario.</li> </ul>	– Responsable de l'examen clinique du dossier de l'enfant et de la prise de décision.

**A. Représentant de la famille**

Les représentants de la famille sont les parents, les tuteurs ou les principaux soignants des enfants atteints de TSA, qui sont engagés et formés par le coordonnateur de l'ECI afin d'aider à communiquer, au comité d'examen, le point de vue de la famille touchant le plan comportemental du POSA de leur enfant. Un représentant de la famille est affecté à chaque famille participant au processus d'examen.

En tant que membre du comité d'examen, le rôle du représentant de la famille consiste à avoir une conversation avec la famille sur leurs préoccupations et de s'assurer que le point de vue de la famille et de l'enfant est présenté correctement aux examineurs cliniques chargés de prendre une décision. Ils ne participent pas à l'examen clinique du dossier de l'enfant ni à la prise de décision l'ECI et ne jouent pas le rôle de défenseur pour les familles et leurs enfants lors du processus d'examen.

## B. Examineurs cliniques du comité d'examen

La prise de décision au sein de l'ECl est guidée par l'expertise et l'expérience de deux cliniciens qui connaissent bien les services liés à l'autisme pour les enfants et les jeunes en Ontario. Chaque comité d'examen comprend un ou une Analyste comportemental(e) certifié(e) (ACC) et un psychologue ou associé en psychologie. Les examineurs doivent posséder les qualifications requises pour le poste de superviseur clinique comme le précise les lignes directrices du POSA ou s'employer à les obtenir.

### 2.6 Participation de la famille

La participation active des familles et de leurs enfants tout au long du processus du POSA, telle qu'elle est décrite dans les lignes directrices et le Cadre clinique du POSA, est essentielle à l'établissement de relations positives, à des résultats, à un consensus et à la prévention des différends.

L'approche centrée sur la famille du POSA et l'attention qu'elle accorde à la participation active de la famille visent à favoriser un esprit de coopération et de collaboration entre les familles et les fournisseurs de services. Les familles et les fournisseurs du POSA devraient tirer parti des principaux mécanismes intégrés au POSA, tels que les préposées et préposés aux services de soutien à la famille, les plans de services à la famille et les équipes familiales.

Si les familles n'arrivent pas à s'entendre sur le plan comportemental de leur enfant avec leur fournisseur du POSA, l'ECl dispose de mesures pour appuyer la participation de la famille au processus d'examen indépendant. Comme il est mentionné plus haut, cela inclut un représentant de la famille qui travaille directement avec la famille pour faire en sorte que son point de vue soit clair et bien compris dans le processus d'examen. Si elles le souhaitent, les familles ont également la possibilité de participer à une conférence téléphonique avec les examineurs cliniques où le point de vue de la famille est communiqué.

### 2.7 Processus décisionnel examiné par les pairs

La décision d'accepter un plan comportemental ou de le renvoyer au superviseur clinique du POSA à des fins de révision ou pour un complément d'information est le résultat d'un examen approfondi du plan comportemental de l'enfant et du contenu de son dossier dans le cadre d'une pratique fondée sur des données probantes.

En effectuant un examen, les examineurs cliniques évaluent les principaux éléments du plan comportemental d'un enfant par rapport aux documents figurant dans son dossier afin de déterminer si le plan est conforme au dossier et à la pratique fondée sur des données probantes. Si les examineurs cliniques constatent que le dossier de l'enfant et la pratique fondée sur des données probantes appuient le contenu du plan

comportemental du POSA de l'enfant, ils acceptent le plan tel quel.

Si les examinateurs cliniques constatent que le dossier de l'enfant et la pratique fondée sur des données probantes n'appuient pas le contenu du plan comportemental du POSA de l'enfant, ils le renverront au superviseur clinique à des fins de révision ou pour un complément d'information. Les examinateurs cernent les éléments préoccupants du plan et indiquent où de plus amples éclaircissements ou des données s'avèrent nécessaires. Comme il s'agit d'un processus d'examen fondé sur des documents, les examinateurs cliniques fournissent des commentaires sur des incohérences que le superviseur clinique doit traiter. Cependant, ils ne formulent pas de recommandations cliniques précises sur les services qu'un enfant devrait recevoir, le nombre d'heures de services, ni la durée des services.

Les décisions rendues à la fin du processus de l'ECI sont définitives.

## 2.8 Délais

Les familles demandant un examen recevront une décision de l'ECI au plus tard **45 jours ouvrables** à compter de la date à laquelle ils ont soumis le [Formulaire de demande de la famille](#) pour l'ECI à leur fournisseur de services du POSA.

## 2.9 Soutien et services visant l'autisme

Les familles prenant part au processus de l'ECI peuvent choisir de recevoir des services fondés sur le plan comportemental en cours d'examen ou de recevoir d'autres services du POSA, s'il y a lieu.

## 2.10 Services en français

Conformément à la *Loi sur les services en français*, tous les documents relatifs à l'ECI sont offerts en anglais et en français. De plus, les familles peuvent indiquer si elles préfèrent qu'un examen soit effectué en anglais ou en français sur le *Formulaire de demande de la famille*.

## 2.11 Un processus d'examen accessible

Le processus de l'ECI a pour ambition de fournir des services culturellement adaptés à toutes les familles. Il vise à satisfaire aux besoins en services des enfants francophones et de leur famille et à ne pas perdre de vue que des approches distinctes peuvent s'avérer nécessaires pour prendre en considération les besoins des enfants des Premières Nations, métis, inuits et autochtones vivant en milieu urbain.

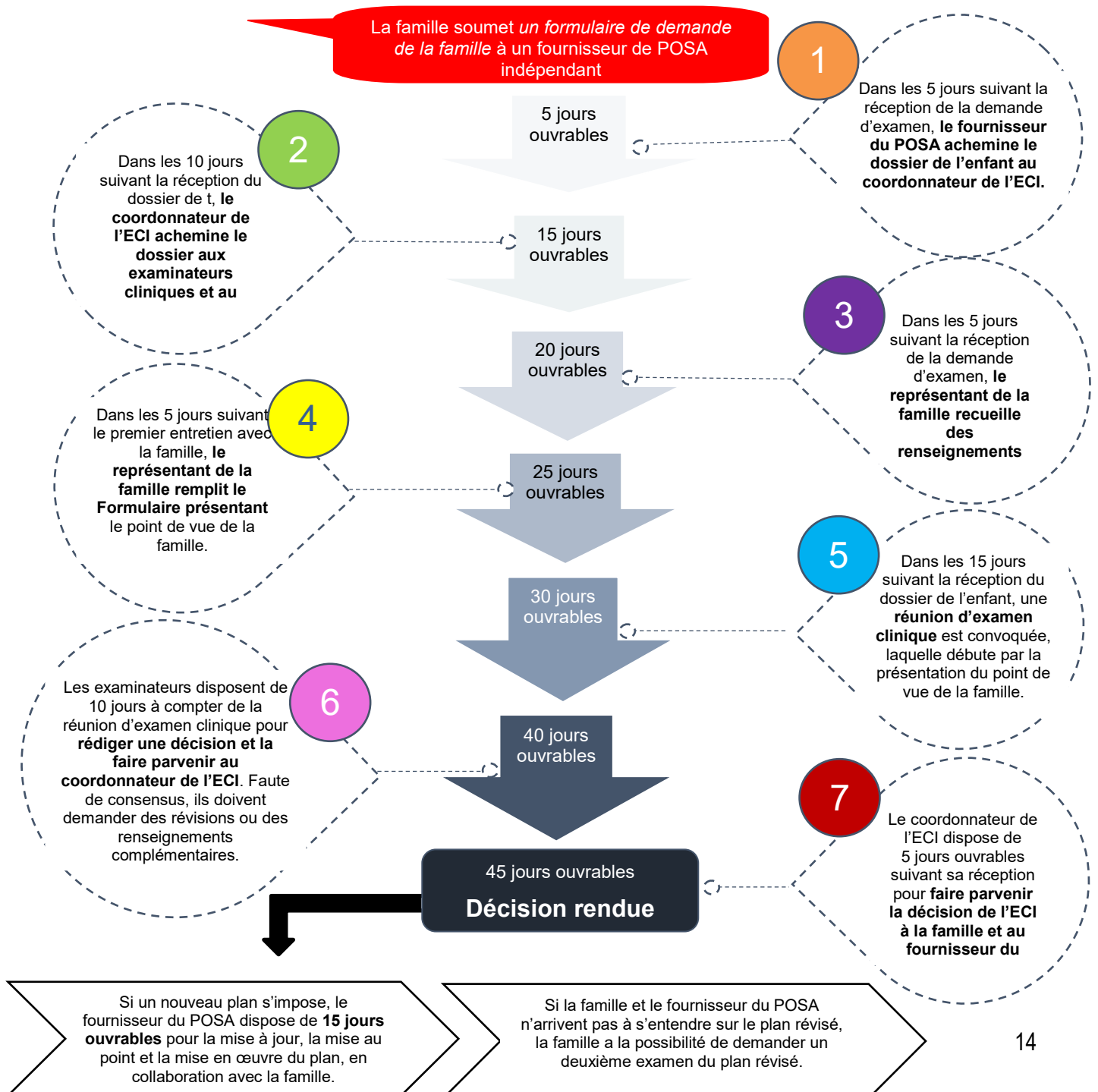
# **Vue d'ensemble du processus de l'examen clinique indépendant**



# Vue d'ensemble du processus de l'examen clinique indépendant

Le but de cette section consiste à fournir un aperçu plus détaillé des étapes et des rôles dans l'ECI. Cette vue d'ensemble est présentée dans l'ordre chronologique, depuis le début du processus lorsqu'une famille demande un examen jusqu'aux résultats possibles.

## 3.1 Étapes du processus de l'examen clinique



# 1

## Le fournisseur du POSA achemine le dossier de l'enfant au coordonnateur de l'ECI

Comme il est énoncé dans les lignes directrices du POSA, la famille et le prestataire de services doivent d'abord travailler avec leur fournisseur de l'OSD ou de l'OFD du POSA, dans le cadre du processus d'examen interne de ce fournisseur, pour tenter de parvenir à un accord sur le plan comportemental d'un enfant. Des examens indépendants peuvent être menés si famille est insatisfaite du plan comportemental du POSA de leur enfant et des résultats du processus d'examen interne de leur fournisseur ou, à la suite de l'examen de l'ECI et du résultat de leur fournisseur touchant le processus d'examen interne de ce plan, la nouvelle révision du plan comportemental du POSA ne leur a pas donné satisfaction. Si la famille demeure insatisfaite des résultats de l'examen interne du fournisseur du POSA, elle peut demander un examen du plan comportemental du POSA en remplissant un [Formulaire de demande de la famille](#), qu'elle peut se procurer auprès de son fournisseur du POSA ou sur le site Web du coordonnateur de l'ECI. La famille signe et soumet le formulaire à son fournisseur de l'OSD ou de l'OFD du POSA. Le Formulaire de demande de la famille offre aux familles et à leurs enfants la possibilité d'énoncer leurs préoccupations concernant le plan. Aux fins de l'ECI, l'expression « point de vue de la famille » est utilisée, et elle comprend à la fois le point de vue de la famille et celui de l'enfant.

Une famille peut choisir de se retirer du processus et de poursuivre avec le plan comportemental du POSA initial à tout moment durant l'ECI.



Dans les **5 jours ouvrables** suivant la réception du *Formulaire de demande de la famille* de l'ECI, le fournisseur du POSA examine le dossier de l'enfant, et collabore avec la famille pour le finaliser. Les familles peuvent ajouter des pièces justificatives au dossier à cette occasion. Une fois que le dossier est complet, le fournisseur du POSA l'achemine au coordonnateur de l'ECI.

# 2

## Le coordonnateur de l'ECI achemine le dossier au comité d'examen



Dans les **10 jours ouvrables** suivant la réception des documents figurant dans le dossier de l'enfant, le coordonnateur de l'ECI anonymise le dossier afin que tous les renseignements permettant d'identifier l'enfant, la famille et le fournisseur soient supprimés, ensuite il l'attribue et l'achemine au comité d'examen. Les examinateurs cliniques de l'ECI examinent le dossier en préparation de la réunion d'examen clinique, le représentant de la famille l'examine également afin d'offrir une compréhension claire du point de vue de la famille.

Si les examinateurs cliniques relèvent des lacunes ou des incohérences dans les données cliniques du dossier et souhaitent obtenir des éclaircissements, ils peuvent contacter le coordonnateur de l'ECI pour demander des renseignements complémentaires au superviseur clinique du POSA (en lui envoyant des questions par exemple). Le coordonnateur de l'ECI joue le rôle d'intermédiaire entre les principaux intervenants dans un examen afin de protéger la confidentialité et l'indépendance.



Dans les **5 jours ouvrables** suivant l'acheminement du dossier au comité d'examen, le coordonnateur de l'ECI organise une conférence téléphonique utilisant les prénoms, entre le représentant de la famille et la famille afin d'examiner les préoccupations de la famille concernant le plan comportemental du POSA de leur enfant tel que décrit dans le *Formulaire de demande de la famille*. Pour atténuer les conflits d'intérêts et protéger la vie privée, le coordonnateur de l'ECI attribuera un représentant de la famille uniquement à une famille située dans une autre région de la province (voir la carte à l'annexe 6.1).

Dans certains cas, la famille peut demander davantage de temps avant de prendre contact avec elle pour organiser une conférence téléphonique. Tout délai supplémentaire demandé par la famille participant au processus d'examen aura une incidence sur les délais de l'ECI comme énoncé dans les présentes lignes directrices, et pourrait retarder le moment où elle reçoit une décision de l'ECI.

Dans le souci de protéger la vie privée de toutes les parties concernées, la famille et le représentant de la famille tentent par tous les moyens de préserver l'anonymat et la collaboration. Par conséquent, tout contact entre la famille et le représentant de la famille est organisé par l'intermédiaire du coordonnateur de l'ECI, et les coordonnées personnelles ne sont en aucun cas partagées entre eux.

#### Vérification et confirmation du point de vue de la famille

Au cours de la conférence téléphonique, le représentant de la famille vérifie le *formulaire de demande de la famille* pour assurer qu'il ne manque aucune information et ajoute des remarques comme le demande la famille. L'objectif consiste à offrir un point de vue de la famille clair et précis et de s'assurer que cette information peut être présentée aux examinateurs cliniques dans un délai raisonnable (environ 30 minutes). Le représentant de la famille remplit le [Formulaire présentant le point de vue de la famille](#) afin d'inclure la version définitive du point de vue de la famille. Tout changement ou ajout au formulaire est confirmé avec la famille lors de la conférence téléphonique.

#### Planification de la présentation du point de vue de la famille

Il incombe au représentant de la famille de présenter le point de vue de la famille aux examinateurs cliniques à la réunion d'examen clinique. Cependant, le représentant de la famille donne à la famille la possibilité de présenter son point de vue au cours de la conférence téléphonique.



La famille a jusqu'à **5 jours ouvrables** pour déterminer si elle souhaite présenter son point de vue directement aux membres du comité d'examen, fournir le nom du membre de la famille qui le présentera et remplir une [Renonciation](#), disponible sur le site Web du coordonnateur de l'ECI. La famille soumet la renonciation signée au coordonnateur de l'ECI, un formulaire de renonciation signé confirmant qu'elle comprend que cela peut entraîner la perte de l'anonymat auprès des examinateurs. Si cette étape n'est pas



complétée dans ce délai, le représentant de la famille présente le point de vue de la famille aux examinateurs cliniques.

4

#### Le représentant de la famille finalise le formulaire présentant le point de vue de la famille



Que la famille choisisse ou non de présenter son point de vue aux examinateurs cliniques, le représentant de la famille dispose de **5 jours ouvrables** suivant l'appel téléphonique avec la famille pour finaliser le *Formulaire présentant le point de vue de la famille*. Ce document comporte le point de vue de la famille tel qu'il sera présenté aux examinateurs cliniques, soit par le représentant de la famille, soit par un membre de la famille. Le représentant de la famille achemine le *Formulaire présentant le point de vue de la famille* au coordonnateur de l'ECl à distribuer à la famille et aux examinateurs cliniques.

Si elle n'est pas satisfaite de la version définitive, la famille a la possibilité de fournir, au coordonnateur de l'ECl, des commentaires supplémentaires sur le formulaire. Ces commentaires supplémentaires sont également ajoutés aux documents figurant dans le dossier de l'enfant qui est examiné par les examinateurs cliniques.

5

#### La réunion d'examen clinique



Dans les **15 jours ouvrables** suivant l'acheminement des documents figurant dans le dossier de l'enfant, le coordonnateur de l'ECl organise une réunion d'examen clinique par conférence téléphonique. Cette réunion donne aux familles l'occasion de présenter le point de vue de la famille aux examinateurs cliniques. Il permet également aux examinateurs cliniques de délibérer et de discuter des documents du dossier et de prendre une décision concernant le plan comportemental de l'enfant fondée sur un consensus.

La réunion d'examen clinique comporte deux étapes. La première étape, à laquelle assistent tous les membres du comité d'examen, est consacrée à la présentation du point de vue de la famille aux examinateurs cliniques. Les familles sont également invitées à se joindre à cette étape de la réunion, si elles le souhaitent. La deuxième étape est consacrée à une discussion des documents du dossier et à la prise de décision concernant le plan comportemental. Seuls les examinateurs cliniques participent à cette étape.

## Étapes de la réunion d'examen clinique

Étapes	Convier	Participe activement
<b>1</b> Présentation du point de vue de la famille	– le comité d'examen – la famille (facultatif)	– une personne choisie pour présenter le point de vue de la famille (soit le représentant de la famille ou un membre de la famille). – les examinateurs cliniques
<b>2.</b> Délibération et processus décisionnel clinique	– les examinateurs cliniques	– les examinateurs cliniques

### Étape 1 : Présentation du point de vue de la famille



Environ **30 minutes** sont accordées pour la présentation du point de vue de la famille au cours de la réunion d'examen clinique tel qu'énoncé dans le [Formulaire présentant le point de vue de la famille](#). Il incombe au représentant de la famille ou à un membre de la famille demandant l'examen aux examinateurs indépendants de faire cette présentation. L'ECl alloue plus de temps pour présenter le point de vue de la famille dans le cas où une famille a besoin d'un accommodement spécial. Le représentant de la famille et le coordonnateur de l'ECl sont chargés de veiller à ce que le point de vue de la famille soit bien présenté. Les examinateurs cliniques de l'ECl ne fourniront pas de rétroaction à la famille à ce moment.

Cette étape est conclue une fois que le point de vue de la famille a été partagé.

### Étape 2 : Délibération et processus décisionnel clinique

Après la présentation du point de vue de la famille, les examinateurs cliniques se réunissent, ce qui leur permet de passer à la deuxième étape de la réunion d'examen clinique. Cette étape comporte une discussion clinique sur les documents du dossier et le plan comportemental qui permettra de déterminer si le plan est conforme au dossier et à la pratique fondée sur des données probantes. Pour obtenir plus de renseignements au sujet du processus décisionnel examiné par les pairs, veuillez consulter la page 12.

Les examinateurs cliniques s'efforcent de parvenir à un consensus pour prendre une décision visant à accepter le plan comportemental ou à le renvoyer au superviseur clinique du POSA à des fins de révision ou pour un complément d'information.



Les examinateurs cliniques de l'ECI disposent de **10 jours ouvrables** suivant la réunion d'examen clinique pour élaborer et fournir une décision écrite. La prise de décision au sein de l'ECI est guidée par :

- L'expertise clinique des deux examinateurs;
- L'examen clinique des documents figurant dans le dossier incluant le plan comportemental du POSA; et
- Les lignes directrices et le Cadre clinique du POSA.

Les décisions de l'ECI sont fondées sur un consensus entre les deux examinateurs cliniques pour déterminer s'ils acceptent le plan comportemental du POSA ou s'ils renvoient celui-ci afin qu'il soit révisé ou pour un complément d'information.

### A) Étapes menant au consensus

Dans l'éventualité où les examinateurs cliniques ne peuvent en arriver à un consensus quant à une décision, ils renverront le plan comportemental du POSA au superviseur clinique du POSA, par l'intermédiaire du coordonnateur de l'ECI, afin d'aborder leurs préoccupations. Les examinateurs cliniques remplissent le [Formulaire de décision de l'ECI](#), incluant une explication dans la section de la justification qui indique les préoccupations ou les lacunes qui doivent être abordées par le superviseur clinique de l'ECI. Une fois que le *Formulaire de décision de l'ECI* est rempli, les examinateurs cliniques l'envoient au coordonnateur de l'ECI qui le transmettra au superviseur clinique du POSA.



Le superviseur clinique du POSA dispose de **15 jours ouvrables** suivant la réception du *Formulaire de décision de l'ECI* pour rencontrer la famille afin de discuter des commentaires du comité d'examen et de fournir à l'ECI une date définitive à laquelle le plan comportemental révisé du POSA sera soumis à nouveau à des fins de décision.

Après avoir abordé les commentaires des examinateurs cliniques, le superviseur clinique du POSA soumet à nouveau le plan comportemental révisé du POSA au coordonnateur de l'ECI, qui le partagera avec les mêmes examinateurs cliniques aux fins de décision.

### B) Décision rendue

Le consensus peut être atteint si les deux examinateurs acceptent le plan comportemental du POSA tel quel ou s'ils le renvoient au superviseur clinique du POSA pour la résolution des préoccupations s'y rapportant. Les décisions tiennent compte de l'opinion des deux examinateurs cliniques.

#### Le plan comportemental du POSA est accepté

Les examinateurs cliniques peuvent décider, après un examen approfondi du point de vue de la famille et un examen clinique des documents figurant dans le dossier, d'accepter le plan comportemental du POSA tel quel. Grâce au *Formulaire de décision*

de l'ECI, ils fournissent une justification claire, à l'écrit, précisant quels éléments clés du plan ont été examinés (en fonction du Cadre clinique du POSA).

Les examinateurs cliniques résumant les documents figurant dans le dossier examinés et le processus suivi afin d'examiner les données d'évaluation pour chaque élément du plan comportemental du POSA identifié à titre de préoccupation par la famille dans le *Formulaire du point de vue de la famille*. Les examinateurs expliquent aussi les raisons sous-jacentes de leur décision d'accepter le plan. Les examinateurs cliniques fournissent autant de détails que possible dans leur justification, en fonction des préoccupations soulevées initialement par la famille, afin d'aider la famille et le superviseur clinique du POSA à comprendre pourquoi le plan a été accepté.

Une fois que le *Formulaire de décision de l'ECI* est rempli, les examinateurs cliniques l'envoient au coordonnateur de l'ECI.

#### Le plan comportemental du POSA est retourné à des fins de révision et/ou pour un complément d'information

Les examinateurs cliniques peuvent décider, après un examen approfondi du point de vue de la famille et un examen clinique des documents figurant dans le dossier, de retourner le plan comportemental du POSA au superviseur clinique du POSA aux fins de révision et/ou pour un complément d'information. Grâce au *Formulaire de décision de l'ECI*, les examinateurs fournissent une justification claire, à l'écrit, précisant quels éléments clés du plan ont été examinés (en fonction du *Cadre clinique du POSA*). Les examinateurs cliniques fournissent autant de détails que possible dans leur justification, en fonction des préoccupations soulevées initialement par la famille, afin d'aider la famille et le superviseur clinique du POSA à comprendre quels éléments du plan exigent une révision et/ou des précisions.

Étant donné que les examinateurs fondent leurs décisions sur un examen clinique fondé sur les documents figurant dans le dossier ainsi que sur des discussions lors de la réunion d'examen clinique, il n'est pas approprié pour eux de « réécrire » les plans comportementaux existants ou de prescrire ce qui devrait être inclus dans un plan révisé. Les examinateurs cliniques ne formulent pas de recommandations cliniques précises sur les services qu'un enfant devrait recevoir, le nombre d'heures de services ou la durée des services. Les examinateurs sont plutôt responsables de cerner les préoccupations du plan et d'indiquer où de plus amples éclaircissements ou des données s'avèrent nécessaires.

## **7** Décision envoyée à la famille et au fournisseur du POSA



Le coordonnateur de l'ECI dispose de **5 jours ouvrables** suivant la réception d'une décision de la part des examinateurs cliniques du comité d'examen pour faire parvenir la décision à la famille et au fournisseur du POSA. La famille et le fournisseur du POSA sont invités à collaborer afin d'aborder tout problème soulevé par les examinateurs

indépendants. Le ou la préposée ou préposé aux services de soutien à la famille du POSA concernée aura accès à la décision de l'ECl par l'intermédiaire du dossier du cas du POSA de l'enfant et offrira de discuter de la décision avec la famille si celle-ci le désire.

### 3.2 Étapes suivant une décision rendue

#### Le plan comportemental du POSA est accepté

Si la décision de l'ECl est d'accepter le plan comportemental du POSA, le fournisseur du POSA et la famille collaborent pour mettre le plan en œuvre. Si la mise en œuvre du plan a déjà commencé, la date prévue pour le prochain examen des progrès de l'enfant ne change pas.

#### Le plan comportemental du POSA est retourné à des fins de révision et/ou pour un complément d'information



Si la décision de l'ECl exige que le plan soit renvoyé au superviseur clinique du POSA à des fins de révision et/ou pour un complément d'information, le fournisseur dispose de **15 jours ouvrables** suivant la réception de la décision pour mettre à jour, finaliser et mettre en œuvre le plan, avec la collaboration de la famille. Le nouveau plan doit aborder les préoccupations ou les problèmes soulevés par les examinateurs cliniques dans leur décision. Si la mise en œuvre du plan précédent avait déjà été amorcée, le temps alloué à l'ECl n'est pas calculé dans la période de service et le prochain examen des progrès de l'enfant prévu est reporté en fonction de cette période de temps.

### 3.3 Révision du plan comportemental révisé du POSA

Si un plan révisé est accepté par la famille, le fournisseur du POSA et la famille collaborent pour mettre le plan en œuvre. Le plan est surveillé et mis à jour régulièrement tel que mentionné dans les lignes directrices et le Cadre clinique du POSA.

Si la famille et le fournisseur du POSA n'arrivent pas à s'entendre sur le plan révisé, la famille a la possibilité de demander un deuxième examen du plan révisé. Afin de garantir l'indépendance et la neutralité durant le processus d'examen, le coordonnateur de l'ECl nommera un nouveau comité d'examen pour le deuxième examen.



Si les examinateurs cliniques n'acceptent pas le deuxième plan et le renvoie au superviseur clinique du POSA pour d'autres changements, le superviseur clinique du POSA dispose de **15 jours ouvrables** suivant la réception de la décision finale de l'ECl pour mettre à jour, finaliser et mettre en œuvre le plan en fonction des commentaires fournis par les examinateurs cliniques.

Le plan sera à nouveau évalué lors du prochain examen des progrès de l'enfant prévu, conformément aux lignes directrices et au Cadre clinique du POSA.

# **Administration du processus de l'examen clinique indépendant**

# **4**

# Administration du processus de l'examen clinique indépendant

## 4.1 Coordonnateur de l'ECI

Le ministère mandate un organisme tiers afin d'agir à titre de coordonnateur de l'ECI et d'administrer le processus d'ECI. Cet organisme est indépendant du POSA et ne participe pas à l'élaboration des plans comportementaux du POSA ou à la prestation des services comportementaux. Il offre des services en anglais et en français. Son rôle est de coordonner le processus d'examen clinique indépendant en Ontario des façons suivantes :

- Administrer un processus pour que les psychologues, les associés en psychologie et les analystes comportementaux certifiés puissent examiner les plans comportementaux du POSA pour les enfants;
- Anonymiser les dossiers des enfants dont les plans comportementaux sont en cours d'examen;
- Recruter et gérer un groupe d'examineurs cliniques indépendants et de représentants de famille, lesquels seront responsables devant le coordonnateur de l'ECI, grâce à un processus de recrutement clair et transparent;
- Former un groupe d'examineurs cliniques par rapport aux lignes directrices et au Cadre clinique du POSA ainsi qu'aux lignes directrices d'ECI et les tenir au courant des plus récentes recherches et pratiques en matière d'ACA;
- Former un groupe de représentants de famille afin de s'assurer qu'ils sont en mesure de saisir et d'exprimer de façon exacte le point de vue de la famille, de protéger la vie privée et d'assurer la confidentialité des familles;
- Superviser les membres du comité d'examen afin de s'assurer du respect des échéances et des lignes directrices, pour déterminer si des justifications adéquates sont fournies par rapport aux décisions, et pour juger de la fiabilité interne (c.-à-d. une conformité dans le degré d'accord entre les examineurs);
- Reconnaître les éventuels conflits d'intérêts afin que les examens ne soient pas effectués par des examineurs qui auraient un conflit d'intérêts avec l'examen;
- Assurer le suivi et le signalement des tendances liées aux résultats des examens et du rendement grâce à des rapports trimestriels au ministère;
- Assurer la liaison et la médiation entre les intervenants clés du processus d'examen, incluant les familles, les représentants des familles, les examineurs indépendants et les fournisseurs de service du POSA; et
- Élaborer des ressources afin de faciliter la communication et l'administration du processus d'ECI.

Le rôle du coordonnateur de l'ECI dans le processus d'examen clinique indépendant est strictement administratif; celui-ci n'a aucune autorité en matière de prise de décision clinique par rapport aux fournisseurs de service du POSA ou des examineurs cliniques indépendants.

## 4.2 Groupe d'examineurs indépendants

Le coordonnateur de l'ECl est responsable du recrutement et de la rétention d'un groupe d'examineurs cliniques indépendants qui effectuent les examens des plans comportementaux du POSA.

Le groupe est composé d'analystes comportementaux certifiés, de psychologues et d'associés en psychologie ayant une connaissance approfondie du TSA et qui travaillent dans ce domaine. Ces professionnels peuvent être des praticiens du secteur privé, des analystes agréés en comportement du secteur public et des psychologues ou associés en psychologie.

Les praticiens qui sont également des fournisseurs de service du POSA ou qui ont déjà été employés par des fournisseurs de service offrant des services et du soutien pour l'autisme financés par le MSEJ pourraient être admissibles pour faire partie du groupe d'examineurs. Par contre, ils ne peuvent pas examiner des décisions prises par le fournisseur de service du POSA avec lequel ils sont ou ont été associés ou provenant de leur région, et ils ne peuvent également pas prendre des décisions relatives à des enfants qui ont été leurs clients. Les conflits d'intérêts seront minimisés en s'assurant que les examineurs ne sont pas désignés pour des dossiers provenant de leur secteur de prestation de services en Ontario (voir la carte figurant à l'Annexe 6.1). Le coordonnateur de l'ECl reconnaîtra ces conflits d'intérêts et d'autres conflits éventuels afin que les examens ne soient pas effectués par des examineurs qui auraient un conflit d'intérêts avec l'examen.

### Qualifications des examineurs indépendants

Afin d'être considérés pour le groupe d'examineurs cliniques, les cliniciens doivent être un psychologue ou un associé en psychologie en règle auprès de l'Ordre des psychologues de l'Ontario ou auprès d'un organisme de réglementation comparable de la province ou du territoire où ils pratiquent; et/ou un analyste comportemental certifié détenant une certification valide du Behaviour Analyst Certification Board (BACB). Le ministère a communiqué les qualifications requises pour les superviseurs cliniques du POSA. Les examineurs indépendants seront tenus de respecter les qualifications requises pour les superviseurs cliniques du POSA, telles que décrites dans les lignes directrices du POSA, ou de démontrer qu'ils s'emploient à les obtenir et de confirmer le délai dans lequel ils s'attendent à y arriver.

Les analystes comportementaux certifiés à l'extérieur de la province détenant une certification valide du BACB et les psychologues et/ou associés en psychologie qui sont en règle pour pratiquer dans leur région sont admissibles pour être membres du groupe. Toutefois, ils doivent bien connaître le système de services liés à l'autisme de l'Ontario.

### Formation des examineurs indépendants

Le coordonnateur de l'ECl élabore et offre des formations de façon continue aux membres du groupe d'examineurs cliniques sur les plus récentes recherches en



matière d'ACA, les politiques et procédures du POSA et sur le contexte ontarien en général.

#### Assurance de la qualité

Le coordonnateur de l'ECI promeut la qualité de la procédure d'ECI en supervisant les examinateurs indépendants afin de s'assurer du respect des échéances et des lignes directrices, pour déterminer si des justifications adéquates sont fournies par rapport aux décisions, et pour juger de la fiabilité interne (c.-à-d. une conformité dans le degré d'accord entre les examinateurs). Le coordonnateur de l'ECI établit un système de gestion de la qualité qui inclut de fournir des commentaires au ministère ainsi qu'aux fournisseurs de service du POSA.

### 4.3 Groupe de représentants de famille

Le coordonnateur de l'ECI est responsable du recrutement, de la formation et de la rétention d'un groupe de représentants de famille qui travailleront avec les familles et les examinateurs cliniques afin d'offrir une compréhension claire du point de vue des familles lors de l'ECI.

Le coordonnateur de l'ECI attribue un représentant de famille au comité d'examen pour chaque examen. Les conflits d'intérêts seront minimisés en s'assurant que les représentants de famille ne sont pas désignés pour des familles provenant de leur secteur de prestation de services en Ontario (voir la carte figurant à l'Annexe 6.1). Le coordonnateur de l'ECI reconnaîtra ces conflits d'intérêts et d'autres conflits éventuels afin que les examens ne soient pas effectués par des examinateurs qui auraient un conflit d'intérêts avec l'examen.

#### Qualifications des représentants de famille

Le groupe de représentants de famille est composé de parents, de tuteurs et/ou de principaux soignants d'enfants ayant un TSA possédant une connaissance générale des services et du soutien en matière de TSA en Ontario.

#### Formation des représentants de famille

Le coordonnateur de l'ECI élabore et offre des formations de façon continue au groupe de représentants de famille, incluant sans s'y limiter des formations relatives au POSA, à l'ECI et à leur rôle dans le processus d'examen.

### 4.4 Surveillance et évaluation

Le coordonnateur de l'ECI a signé un contrat de service avec le MSEJ. Ce contrat comprend des exigences en matière de collecte de renseignements cohérentes avec l'approche du ministère en matière de mesure du rendement afin de soutenir la prise de décision et la planification organisationnelle.

Le coordonnateur de l'ECI collecte et transmet au ministère les renseignements relatifs à la prestation de services d'ECI et aux résultats du système. Voici quelques exemples de renseignements :

- rapidité du processus d'examen et exceptions aux échéances d'examen;
- nombre d'examens initiés par type (domaine, durée et intensité, type d'intervention et différence de point de vue quant aux objectifs);
- nombre d'examens où la décision du fournisseur de service du POSA a été acceptée ou retournée au superviseur clinique du POSA pour des changements;
- résultats des examens;
- nombre de cas où un deuxième examen a été effectué et résultats de ces examens;
- tendances relatives aux décisions des fournisseurs de services régionaux; et
- tendances relatives aux décisions des examinateurs et aux points de vue des familles.

Le coordonnateur de l'ECI élabore un résumé des résultats de l'ECI et des mesures du rendement en fonction des exigences décrites dans son contrat de service et le transmet au ministère chaque trimestre.

## **Principaux termes, définitions et acronymes**

5

## 5.1 Principaux termes et définitions

**Analyse comportementale appliquée (ACA)** : Science appliquée, fondée sur les principes de l'apprentissage et du comportement, qui emploie des méthodes spécifiques pour changer les comportements. L'ACA utilise ces principes pour évaluer, comprendre et enseigner les comportements qui sont importants pour les personnes, leur famille et leur communauté. Les interventions de l'ACA s'appuient sur la recherche scientifique et l'observation directe ainsi que sur des paramètres mesurés pour augmenter ou diminuer les comportements observés dans certaines conditions contextuelles. L'ACA peut être utilisée pour enseigner le savoir-faire communicationnel, social et adaptatif (notamment), promouvoir l'indépendance et traiter les comportements qui posent des problèmes. Elle a comme principale particularité que le savoir-faire acquis est maintenu et étendu à d'autres contextes et à d'autres personnes.

**Analyste comportemental certifié (ACC)** : Professionnel du secteur de l'analyse comportementale appliquée ayant obtenu l'agrément du Behaviour Analyst Certification Board (BACB). Dans le contexte du processus de l'examen clinique indépendant, l'analyse du comportement agréé est l'un des deux examinateurs cliniques qui siègent au comité d'examen. Il collabore avec les psychologues et les associés en psychologie à la prise de décisions relatives aux plans comportementaux du Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA).

**Clinicien en comportement du POSA** : Terme général employé pour désigner tout clinicien en comportement du POSA. Les Lignes directrices du POSA contiennent d'autres renseignements.

**Comité d'examen** : Comité responsable du processus d'examen lors de l'ECI. Un comité d'examen est désigné pour chaque famille qui demande un examen indépendant du plan comportemental du POSA visant leur enfant. Le comité se compose des personnes suivantes :

- a) Un représentant de la famille qui travaille avec la famille pour offrir une bonne compréhension du point de vue de la famille durant tout le processus de l'examen clinique indépendant.
- b) Deux examinateurs cliniques (un ou une analyste comportemental(e) certifié(e) et un psychologue ou un associé en psychologie) qui procèdent à un examen des documents figurant dans le dossier du cas et qui prennent les décisions relatives aux plans comportementaux du POSA.

**Consensus** : Dans le contexte du processus de l'ECI, processus de prise de décision où les examinateurs cliniques du comité d'examen s'engagent à travailler ensemble pour en arriver à une décision qu'ils appuient tous les deux. Le consensus peut être atteint si les deux examinateurs acceptent le plan comportemental du POSA tel quel ou s'ils le renvoient au superviseur clinique du POSA pour la résolution des préoccupations

s'y rapportant ou pour un complément d'information. Les décisions tiennent compte de l'opinion des deux examinateurs cliniques du comité d'examen.

**Documents figurant dans le dossier du cas :** Dans le cadre du POSA, les fournisseurs de services tiennent un dossier pour chaque enfant qui reçoit des services et des soutiens. Le dossier du cas comprend tous les plans de services à la famille, les rapports et les données cliniques, les notes, les plans comportementaux du POSA, etc.. Il ne comprend pas toutefois les documents qui ne sont pas de nature clinique (comme la rétroaction ou les préoccupations de la famille ou les observations faites par une personne qui n'est pas un clinicien, tel un employé de garderie). Les examinateurs cliniques du comité d'examen vérifient minutieusement les documents figurant dans le dossier du cas avant de prendre leur décision, et les représentants de la famille prennent connaissance du dossier du cas pour avoir une bonne idée du point de vue de la famille.

**Enfant :** Le terme « enfant » employé au singulier ou au pluriel dans les présentes lignes directrices s'entend des enfants et des jeunes âgés de 0 à 18 ans qui reçoivent des services dans le cadre du POSA.

**Examen clinique indépendant (ECI) :** Processus par lequel une famille peut demander un examen clinique des principaux éléments du plan comportemental du POSA visant leur enfant (plan comportemental). L'examen clinique indépendant n'est pas un processus de révision des décisions relatives au financement de l'intervention comportementale ou à sa mise en œuvre.

**Examineur clinique du comité d'examen :** Clinicien qui fait partie du comité d'examen de l'ECI. Le comité d'examen se compose, dans chaque cas, de deux examinateurs cliniciens, d'un psychologue ou d'un associé en psychologie et d'un ou d'une Analyste comportemental(e) certifié(e). Leur rôle consiste à prendre une décision concernant le plan comportemental du POSA visant un enfant, à la suite d'un examen clinique du dossier de l'enfant.

**Famille :** Se rapporte aux familles et aux enfants ou aux jeunes du POSA, et peut comprendre notamment les parents, les principaux soignants, les tuteurs, les grands-parents, les frères et sœurs et d'autres proches ou personnes qui voient depuis déjà un certain temps aux soins de l'enfant visé par le POSA, que le lien soit biologique, juridique ou affectif. En ce qui a trait au processus de l'examen clinique indépendant, seuls les parents ou les tuteurs peuvent demander un examen du plan comportemental du POSA visant l'enfant et consentir à ce que d'autres personnes soumettent des renseignements au nom de l'enfant.

**Fournisseur du POSA –** Fournisseur de services directs et de financement direct offrant des services et des soutiens dans le cadre du POSA.

**Le Ministère ou MSEJ** : Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Le Ministère finance le POSA et le coordonnateur du processus de l'examen clinique indépendant.

**Le ou la préposée ou préposé aux services de soutien à la famille du POSA (PSSF)** : Personne, employée par le POSA, jumelée à une famille afin de l'aider à naviguer à travers les services et les programmes dont elle a besoin, avec les soutiens et la planification et avec l'élaboration du Plan de services à la famille du POSA.

**Option de financement direct et des services directs** : Les familles des enfants visés par le POSA peuvent, à leur choix, recevoir des services directs ou du financement pour se procurer ces services :

- a) L'option du financement direct (OFD) accorde aux familles du financement pour leur permettre de se procurer des services et des soutiens pour leur enfant directement d'un fournisseur privé dans le cadre du POSA.
- b) L'option des services directs (OSD) permet aux familles de recevoir des services et des soutiens directement de l'un des neuf fournisseurs de services régionaux de l'Ontario dans le cadre du POSA.

**Plan comportemental du POSA** : Document contenu dans le dossier de l'enfant du POSA. Il donne une description détaillée de l'intervention comportementale recommandée élaborée par un superviseur clinique du POSA et approuvée par un superviseur clinique. Les plans comportementaux présentent des éléments communs, mais ils peuvent varier considérablement selon la nature des comportements visés et la modalité de l'intervention.

**Point de vue de la famille** : Dans le contexte du processus d'examen, partie du [Formulaire de demande de la famille](#) qui détaille les aspects d'un plan comportemental du POSA que la famille souhaite faire examiner et les raisons sous-jacentes. Le point de vue de la famille peut comprendre à la fois le point de vue de la famille et celui de l'enfant. Le représentant de la famille consulte la famille dans le cadre du processus d'examen pour confirmer et vérifier que le point de vue de la famille est complet et exact. Il peut ainsi établir le point de vue de la famille tel qu'il sera présenté officiellement, par écrit et verbalement, aux examinateurs cliniques du comité d'examen.

**Processus d'examen interne du POSA** : Englobe tout type de processus d'examen interne établi et administré par les fournisseurs du POSA en vue de régler les différends qu'ils ont avec leurs clients. Cela comprend notamment les processus liés au règlement des plaintes, des griefs et des conflits découlant de la mise en œuvre du plan comportemental du POSA.

**Processus d'examen par les pairs** : Dans le contexte du processus de l'examen clinique indépendant, examen du plan comportemental du POSA par d'autres intervenants travaillant dans le même domaine (psychologues et analystes comportementaux certifiés).

**Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA)** : Le POSA offre des services comportementaux fondés sur des données probantes, ainsi que des services à la famille, y compris de la formation, qui sont individualisés, coordonnés, axés sur la famille et sensibles aux besoins, aux forces, aux objectifs et au potentiel unique des enfants atteints d'un trouble du spectre autistique.

**Psychologue ou associé en psychologie** : Les psychologues ou les associés en psychologie sont inscrits à l'Ordre des psychologues de l'Ontario ou auprès d'un organisme de réglementation comparable de la province ou du territoire où ils pratiquent. Dans le contexte du processus de l'examen clinique indépendant, le psychologue ou l'associé en psychologie est l'un des deux cliniciens du comité d'examen et travaille de concert avec l'analyste comportemental(e) certifié(e) pour prendre la décision concernant le plan comportemental du POSA.

**Représentant de la famille** : Parents, tuteurs ou principaux soignants des enfants atteints de TSA qui sont engagés et formés par le coordonnateur de l'examen clinique indépendant pour aider offrir une compréhension claire du point de vue de la famille lors du processus d'examen. Le coordonnateur ECI affecte un représentant de la famille à une famille située dans une autre région de la province (Annexe 6.1). Même si les représentants de la famille font partie du comité d'examen, ils ne participent pas à la prise de décision lors d'un examen indépendant puisqu'ils ne sont pas des cliniciens et n'assistent pas non plus à la deuxième étape de la réunion de l'examen clinique.

**Réunion d'examen clinique** : Réunion tenue dans le contexte du processus d'examen par les deux examinateurs cliniques du comité d'examen pour discuter du dossier de l'enfant, afin d'en arriver à un consensus quant à leur décision.

**Superviseur clinique du POSA** : Dans le cadre du POSA, les superviseurs cliniques sont responsables de la supervision de tous les aspects du plan comportemental du POSA visant un enfant et travaillent en étroite collaboration avec les familles, les thérapeutes et les partenaires interprofessionnels. Les Lignes directrices du POSA donnent de plus amples renseignements sur les qualifications des fournisseurs de services comportementaux du POSA.

**Trouble du spectre autistique (TSA)** : Trouble neurologique permanent qui altère la façon de communiquer d'une personne et qui est lié aux personnes et au monde qui les entoure. Le TSA peut avoir des répercussions sur le comportement, les interactions sociales et l'aptitude à communiquer. Comme le TSA est un trouble spectral, toutes les

personnes atteintes éprouvent certaines difficultés, mais le degré de ces difficultés est différent pour chacune d'elles.

## 5.2 Acronymes

<b>ACA</b>	Analyse comportementale appliquée
<b>ACC</b>	Analyste comportemental(e) certifié(e)
<b>BACB</b>	Behaviour Analyst Certification Board
<b>ECI</b>	Examen clinique indépendant
<b>MSEJ</b>	Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
<b>OFD</b>	Option du financement direct
<b>OSD</b>	Option des services directs
<b>POSA</b>	Programme ontarien des services en matière d'autisme
<b>PSSF</b>	Préposée ou préposé aux services de soutien à la famille du POSA
<b>TSA</b>	Trouble du spectre autistique



## **Annexes**

# 6

## Annexe 6.1 : Carte des zones de prestation de services du MSEJ



## Annexe 6.2 : Ressources

### Formulaires de l'examen clinique indépendant :

Le formulaire de demande de la famille : à utiliser par les familles pour demander un examen clinique indépendant

<http://irm.contactniagara.org/en/home>

Le formulaire du point de vue de la famille : à utiliser par le représentant de la famille pour offrir une compréhension claire du point de vue de la famille durant le processus d'examen

<http://irm.contactniagara.org/en/home>

La renonciation : à utiliser par les familles qui souhaitent présenter leur point de vue aux examinateurs cliniques durant la rencontre sur l'examen clinique

<http://irm.contactniagara.org/en/home>

Le formulaire de décision de l'ECI : à utiliser par les examinateurs cliniques pour rendre leurs décisions et pour détailler leurs justifications à la famille et au fournisseur du POSA

<http://irm.contactniagara.org/en/home>

### Autres ressources :

Site Web du Programme ontarien des services en matière d'autisme :

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/specialneeds/autism/ontario-autism-program.aspx>

Cadre clinique du Programme ontarien des services en matière d'autisme :

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/specialneeds/autism/oap-clinical-framework-2017/index.aspx>

Lignes directrices du Programme ontarien des services en matière d'autisme

(juin 2017) : <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/specialneeds/autism/oap-guidelines/toc.aspx>

